

*Prix du pétrole*

**M. Clark:** Madame le Président, j'ai noté les réponses du ministre. Il est indéniable que la motion des voies et moyens a servi à faire augmenter des taxes qui étaient légales. La question que nous avons abordée tout à l'heure et que madame le Président ne se jugeait pas habilitée à trancher ni obligée de résoudre consistait à savoir s'il n'était pas illégal d'avoir recours à cet instrument légal dans le cas qui nous occupe. Sauf erreur, le ministre prétend être persuadé que c'est légal, bien qu'il n'en ait aucune preuve. Tout ce qu'il sait, c'est que la motion des voies et moyens a été rédigée de la façon habituelle par des juristes de la Couronne.

Même si nous ne pouvons pas demander au ministre de donner la réponse aujourd'hui, la Chambre, j'en suis sûr, voudra savoir le plus tôt possible si le ministre demandera un nouvel avis à la lumière du débat de cet après-midi, afin de déterminer si, en fait, il applique, à partir de minuit ce soir, une taxe de 600 millions de dollars qui pourrait bien être illégale.

Je passe à des questions d'un autre ordre. Le ministre a reconnu que la mesure qu'il fait entrer en vigueur à minuit ce soir frappera tous les consommateurs de pétrole, y compris tous ceux qui échappaient à certaines des propositions du budget de décembre dernier. Le ministre peut-il nous dire si son gouvernement prévoit accorder une aide spéciale aux consommateurs de mazout domestique et aux groupes de personnes à faibles revenus qui souffriront plus que d'autres Canadiens de l'augmentation qui doit prendre effet ce soir à minuit?

● (1750)

Le ministre pourrait-il aussi nous dire s'il envisage des mesures spéciales à l'endroit de certaines provinces comme la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, qui dépendent tellement de pétrole coûteux pour produire leur électricité? Le gouvernement envisage-t-il de présenter des mesures pour aider les Canadiens qui seront le plus durement touchés par les augmentations massives qui entreront en vigueur ce soir, et qui sont le moins en mesure de les supporter?

**M. Lalonde:** Madame le Président, je voudrais d'abord contester certaines des déclarations du chef de l'opposition. Il parle «d'augmentations massives», mais c'est un peu exagéré dans le cas d'une augmentation d'un demi-cent le litre.

Pour ce qui est de la question générale que le chef de l'opposition a soulevée, je pourrais aussi signaler que nous avons pu obtenir une prolongation de l'arrangement actuel sans l'augmentation de \$2 le baril que son gouvernement avait proposée pour le 1<sup>er</sup> juillet. Cela aurait représenté une augmentation d'au moins 6c. le gallon pour le fuel domestique de même que l'essence. Comme l'augmentation actuelle est d'à peine 2½c., il y a donc une différence appréciable.

Quant aux points précis soulevés par le chef de l'opposition, il sait qu'une des toutes premières mesures présentées par le gouvernement actuel était une augmentation de \$35 par mois du supplément du revenu garanti pour les personnes âgées. Cette augmentation, qui est accordée à ceux qui en ont vraiment besoin partout au Canada, représente pour eux une amélioration très appréciable de leur niveau de vie, et c'est une mesure qui compensera cette augmentation des centaines de fois.

Quant à l'autre aspect de cette question, il sera discuté et étudié dans le contexte d'un programme et d'une stratégie

énergétiques généraux, une fois terminé nos pourparlers avec les provinces productrices. J'espère pouvoir alors annoncer certaines mesures d'une grande importance en matière de politique énergétique.

**M. Clark:** Madame le Président, j'ai deux questions très brèves à poser. Je dois noter que le ministre vient de dire que le gouvernement n'envisage aucune mesure d'aide supplémentaire à l'intention des Canadiens qui sont le plus durement touchés par cette augmentation qu'il fait entrer en vigueur à minuit ce soir.

Mes questions ont trait à certaines des déclarations qu'il a faites au cours de son allocation précédente. Il a dit que les raffineries en avaient été avisées. Pourrait-il dire à la Chambre quand elles en ont été avisées. Ce qui est important, c'est de savoir si les gens à l'extérieur de la Chambre en ont été avisés avant la Chambre des communes.

Deuxièmement, en réponse à une observation que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) avait faite au sujet de Syncrude, le ministre a dit «nous ne sommes pas mariés à Syncrude» et je crois que ce sont là ses paroles. Je crois que le député de Vancouver-Kingsway a dit «vous ne pouvez plus vous défaire de Syncrude et que le ministre a répondu de sa place «c'est faux». J'ai pu mal entendre, mais je me demande si c'est exact. Le ministre peut-il nous dire s'il envisage d'apporter dans l'immédiat des modifications à Syncrude et, le cas échéant, peut-il s'engager à les faire discuter à fond ou avec les autres participants de Syncrude ou des projets connexes ou, si la Chambre siège, avec le Parlement avant que le gouvernement n'agisse de façon unilatérale.

**M. Lalonde:** Madame le Président, je crains d'avoir oublié le premier point que le député a soulevé.

**M. Clark:** Il a trait au moment où les raffineurs en ont été avisés.

**M. Lalonde:** Madame le Président, je puis dire à l'honorable chef de l'opposition que le telex a été envoyé aux raffineurs peu de temps après que la motion des voies et moyens eut été déposée à la Chambre des communes. Je puis le rassurer à ce sujet.

Quant au deuxième point concernant ce que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a dit et mon interjection, il a laissé entendre que nous étions, pour reprendre son expression, «que nous ne pouvions nous dégager du prix international pour Syncrude». Je lui ai affirmé que cela n'était pas le cas parce que j'ai effectivement envoyé avis de mon intention d'invoquer la clause de force majeure pour revoir le prix prévu dans l'accord conclu avec Syncrude.

J'ai assez longuement discuté de cette question avec mon collègue le ministre de l'Énergie de l'Alberta à diverses réunions. Nous avons examiné diverses possibilités et nous sommes encore en train d'en examiner d'autres. Je puis dire au député que toute mesure qui pourrait être prise concernant Syncrude s'inscrirait dans le cadre de la résolution générale des discussions en cours et ne constituerait pas une question séparée et que cela ne s'inscrirait que dans le cadre d'une résolution complète. C'est ce que nous envisageons à l'heure actuelle.